Image not found or type unknown

Le regroupement familial sur place? ou la vie privée familial?

Par **esperancekim**, le **18/06/2014** à **15:02**

Bonjour,
mariée en 2008 à mon pays.
Arrivée en France en 2005 et j'ai une carte de résident de 10ans.
mon mari a une carte étudiant.
j'ai 2 enfants nées en France.

ma question,
mon marie,,, pour changment de statut,
il doit demander [fluo]un regroupement familial sur place[/fluo]? ou [fluo]la vie privé et familial[/fluo]?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés